



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, pour la réalisation de travaux de recalibrage et de curage du canal Laussat, sur le territoire de la commune de Cayenne (97300) par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du vendredi 10 janvier 2020 au lundi 10 février 2020 inclus**.

Le maître d'ouvrage de ce projet est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) représentée par son président M. Rodolphe Alexandre - adresse CTG : 4179 route de Montabo 97300 Cayenne - tél : 0594 30 06 00. Le dossier à la CTG est suivi par M. Smail YAHIA - tél : 06 94 40 92 12, direction des infrastructures - courriel : smail.yahia@ctguyane.fr.

Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MNBS), unité police de l'eau - tél : 05 94 29 66 50 - mnbsp-deal@developpement-durable.gouv.fr - rue Carlos Fineley - Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 Cayenne.

Mme Justine BOURGEOIS, responsable de service commande publique et juridique, résidant à Rémire-Montjoly, est désignée par le président du Tribunal administratif de la Guyane en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- **sur le site internet** des administrations suivantes :
Préfecture de la Guyane - www.guyane.pref.gouv.fr - (annonces - enquêtes publiques)
DEAL Guyane www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2020).
- **À la mairie de Cayenne** (services techniques) boulevard de la République - 97300 Cayenne - 0594 39 70 26 - 0594 39 70 70, aux heures d'ouverture des bureaux, à l'exception de samedi, dimanche et jours fériés : **du lundi au vendredi : 7 h - 14 h**
- **À la DEAL Guyane** située rue Carlos Fineley - Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 Cayenne Cedex
- **Sur la plateforme environnementale** : www.projets-environnement.gouv.fr

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **Par écrit** sur le registre d'enquête publique disponible à la mairie de Cayenne
- **Par dépôt** sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2020)
- **Par courriel** : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr et contact@ville-cayenne.fr
- **Par voie postale** : à la mairie de Cayenne, à l'adresse indiquée ci-dessus, et à la DEAL Guyane rue Carlos Fineley - Impasse Buzaré - CS 76003 - 97306 Cayenne Cedex, à l'attention du commissaire-enquêteur Mme Justine BOURGEOIS

Les observations formulées par voie postale, par courriel et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur Mme Justine BOURGEOIS recevra le public, à la mairie de Cayenne, au cours de 5 permanences :

- Vendredi 10 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 15 janvier 2020 de 8 h à 11 h, mercredi 22 janvier 2020 de 8 h à 11 h et mercredi 29 janvier 2020 de 8 h à 11 h.
- Lundi 10 février 2020 de 9 h à 12 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Cayenne et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr - (accueil - actualités - enquêtes publiques) et www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2020),

Pour le préfet, par délégation,

**Le Directeur de l'Environnement
et l'Aménagement et du Logement**

Raynald VALLEE